

COMMUNE D'ORSCHWILLER - 67600

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 16 septembre 2022

Séance ordinaire du **16 septembre 2022** – 19 h

Date de convocation : 9 septembre 2022
Membres en fonction : 15
Membres présents : 12
Sous la présidence de M. Claude RISCH – Maire

Membres présents : M. Richard AUBRY - Mme Yolande BIEBER - MM. - Patrice DILLENSEGER - Dominique EGELE - Michaël STAHL - Mathieu RIEHL - Michel FREYDT – Mmes - Christelle TOUROT-SCHNELL - Marie-Lucie STUDLER-WALISZEK - Mme Carole SCHIRLEN

Absents excusés : MM. Olivier MORIS - Vincent ZIMMERMANN – Jean-Paul EBLIN – Mme Mathilde MEYER-TRIBUT -

Ordre du Jour

1. Réunion de la Commission Locale Eau Potable - SDEA - Périmètre d'Orschwiller
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juin 2022
4. Renovation intérieure de l'Eglise : point sur les travaux
5. Point sur le PLU
6. Subvention coopérative scolaire
7. Chasse lot 3 : changement de Président
8. SIVU : rapport d'activités pour l'année 2020
9. SMICTOM : rapport annuel 2021
10. Divers et communication.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Le Maire propose de rajouter un point :

- Constitution d'un groupement de commandes concernant la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des marchés d'assurance et de conseils en assurances

oOo

1. Réunion de la Commission Locale Eau Potable - SDEA - Périmètre d'Orschwiller

Ordre du jour :

- 1) Adoption du compte-rendu de la Commission Locale du 10 septembre 2021
- 2) Présentation par M. Pascal MELLIER, Directeur Général Adjoint du SDEA du rapport annuel 2021 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable
- 3) Etat d'avancement du programme de travaux 2022 et des dépenses
- 4) Validation du programme d'investissement 2023 et planification pluriannuelle des investissements sur 5 ans
- 5) Orientations budgétaires et définition de la redevance de l'eau potable 2023
- 6) Divers et communication : protocole d'accord FRTP sur le contexte économique inflationniste

Retrouvez tous les documents correspondants à l'ordre du jour sur le site de la commune :

<http://www.mairie-orschwiller.fr/fr/actualite/258007/eau>

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu les articles L. 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir la fonction de secrétaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** M. Patrice DILLESEGER, comme secrétaire de séance.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juin 2022

Les membres du Conseil Municipal **ADOPTENT**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 10 juin 2022, sans observations, et signent le registre.

4. Rénovation intérieure de l'Eglise : point sur les travaux

Les travaux sont terminés et réceptionnés.

Monsieur le Maire fait un récapitulatif des dépenses :

- 1) Coût total des travaux : 134 533 € TTC
- 2) Honoraires Maîtrise d'œuvre : 10 582.56 € TTC
- 3) Soit un montant total de : 145 115.56 € TTC

Le conseil de Fabrique a pris en charge l'achat d'un micro.

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'église et de réaménagement de la Mairie, la Communauté de Communes envisage d'attribuer un fonds d'aide aux « petites » communes d'un montant de 50 000 €, répartis de la façon suivante :

- 50 % pour les travaux de rénovation intérieure de l'église
- 50 % pour les travaux de réaménagement de la Mairie. Pour rappel, le montant estimatif des dépenses est de : 161 162.10 € TTC

Une convention sera établie afin de régler les conditions et les modalités de versement par la Communauté de communes de Sélestat dudit fonds.

Le Conseil Municipal,

Entendu les explications du Maire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Sollicite la subvention de la communauté de communes de Sélestat, d'un montant de 50 000 € ;
Autorise le Maire à signer la convention d'attribution ainsi que tout document y afférent.

5. Point sur le PLU

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'un projet de trame verte et bleue est en cours d'élaboration avec les communes alentours. Il pourrait bénéficier d'un financement par l'Europe, l'Etat, la Région, la CEA, le bassin Rhin-Meuse, etc...

La Commune déposera prochainement une lettre d'informations dans les boîtes aux lettres.

Présentation du compte-rendu de la dernière réunion du 8 septembre 2022, en présence des membres de la commission d'urbanisme, de Mesdames Caroline TODESCO du bureau d'études Eolis, et Séverine ETLING de l'ATIP.

Le dossier de PLU a été repris par EOLIS suite à la dernière réunion et vérifié par l'ATIP.

L'ATIP a demandé une mise à jour des annexes sanitaires.

Préparation du dossier du PLU arrêté n°3 :

1. Evolutions à intégrer dans le dossier d'arrêté n°3

- Zone N : autoriser les habitations existantes et les logements
- Zone NA : autoriser une hauteur à 3 m hors tout et une emprise de 100 m²
- Ne pas indiquer de densité en zone 1AUa
- Page 14 du règlement écrit : reprendre la formulation « doivent respectées une largeur minimale de 4m »

2. Points à voir

- Vérifier avec l'instructrice le projet d'OAP « continuités écologiques »
- Echanger avec l'instructrice sur l'évolution des gites en NS

Echanges sur les avenants

Le bureau d'études fera parvenir à la Commune une proposition d'avenant pour la réalisation de l'OAP « trame verte et bleue / continuités écologiques » rendue obligatoire par la loi Climat et résilience : 1 jour pour EOLIS

Point sur le calendrier

- Concertation avant arrêté : 3 au 28 octobre 2022
- Conseil municipal arrêtant le PLU : 2^{ème} quinzaine de novembre 2022 (peut-être le 25)
- Consultations des services sur le PLU arrêté : fin novembre / début décembre 2022
- Enquête publique : mai 2023
- Approbation : été 2023

Le Conseil Municipal prend note.

6.Subvention coopérative scolaire

Afin de soutenir le fonctionnement de l'école, à l'instar des autres années, le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'allouer à la coopérative scolaire une subvention de 150 €/classe, soit 450 € pour l'exercice 2022.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

7. Chasse lot 3 : changement de Président

Suite au décès du Président de la Société de Chasse de l'Illwald, M. André RAESER, son fils, M. Bertrand RAESER a été élu nouveau Président.

Le Conseil Municipal prend note.

8. SIVU : rapport d'activités pour l'année 2020

Le Conseil Municipal prend note du rapport d'activité 2021 du SIVU, présenté par M. Richard AUBRY, premier Adjoint et mis à la disposition du public.

9. SMICTOM : rapport annuel 2021

Une plaquette de présentation simplifiée du rapport annuel 2021 du SMICTOM est présentée au Conseil Municipal.

Le rapport annuel est mis à la disposition du public ou téléchargeable sur le site internet du SMICTOM.

10. Constitution d'un groupement de commandes concernant la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des marchés d'assurance et de conseils en assurances

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un groupement de commandes avait été constitué entre la Communauté de communes de Sélestat et la Commune de Sélestat en matière d'assurance. Au vu des économies engendrées par cette mutualisation des besoins, il est proposé d'adhérer au prochain groupement de commandes.

L'objet de ce groupement est donc de recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage qui sera en charge de l'étude des contrats existants dans les différentes collectivités, le renouvellement des contrats d'assurances et de la mission de conseil en assurance.

Une convention sera établie afin de fixer les modalités de constitution dudit groupement de commande

Le Conseil Municipal,

Entendu les explications du Maire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la constitution d'un groupement de commande portant sur le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage en charge de l'étude des contrats existants dans les différentes collectivités, le renouvellement des contrats d'assurances et de la mission de conseil en assurance ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

11. Divers et communication.

- Aménagement des arrêts de bus du réseau TIS BALDENHEIM/ORSCHWILLER :
M. Le Maire indique qu'au niveau de l'arrêt « raisins » deux quais sont prévus sur la route du Vin.
- Résultat du recensement 2022 : l'INSEE a transmis un 1^{er} comptage, (sans valeur juridique pour l'instant) portant le nombre d'habitants à 626, contre 613 au dernier recensement de 2016.
- Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de trame verte et bleue. La trame verte et bleue a pour ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique. Des aides peuvent être apportées par la Région. Une 1^{ère} réunion s'est tenue à Kintzheim le 29 août dernier.
Projets concernant Orschwiller :
 - récupérateur des eaux de pluie au niveau du parvis de l'école
 - aménagement le long du chemin muraille et vignes entre Orschwiller et St Hippolyte
 - récréation de clairière dans les forêt pour la faune.Une rencontre a été organisée avec la chargée de mission de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, pour aider les communes du secteur dans le projet.
Prochaine réunion programmée le 26 septembre 2022 à Scherwiller.

Séance levée à 21h40.

Délibération certifiée conforme.
Orschwiller, le 23 septembre 2022

Le secrétaire de séance,

M. Patrice DILLESEGER



Le Maire

M. Claude RISCH

